



# Réunion de Bureau

7 novembre 2022

---



Présents : MP CANET – D CANET – L VALETTE – G GREGORI –  
S CLAUDON – T LEMONNIER

Invité : G FORMET

Excusés : M PETITJEAN – P MANGEOLLE – L DEMANGE



# Mot du président

- L'annulation des assises de l'arbitrage faute d'inscrits n'est pas un bon signal pour l'engagement des clubs dans le développement du nombre des officiels
- La lutte contre les incivilités doit être une priorité pour tous
- Le ralentissement de la prise de licences n'est pas inquiétant, mais nous devons rester mobilisés pour atteindre une augmentation de 10% par rapport à la saison dernière



# Licences au 6/11/22

- FFBB: + 16,8 %
- Ligue Grand Est: + 13,5 %
- CD 88: 1932 licenciés contre 1806 au 6/11/22 soit + **7 %**
  
- La prise de licences s'est faite très tôt dans la saison, notre avance sur la saison dernière diminue... L'objectif reste 10% d'augmentation
- Bravo à tous les clubs pour ce bon résultat... et continuez à créer des licences



# Les championnats U13F et U15F

- En début de saison, après discussion avec le CD54, nous étions arrivés à un accord pour un championnat interdépartemental en U13F et U15F vu le faible nombre d'équipes engagées (4 en U13F et 5 en U15F). Le championnat devait débiter après les vacances scolaires d'automne.
- Fin octobre le CD54 nous a informés que 2 de ses clubs ne voulaient pas se déplacer dans les Vosges et qu'il n'y aurait pas de championnat interdépartemental
- Le Pôle Compétitions a organisé une visio conférence le 2 novembre avec les clubs concernés pour mettre en place un championnat limité aux clubs du CD88 pour les U13F et les U15F et envisager une phase interdépartementale à partir de mars 2023



# Le référent fair-play

- La Commission sportive établit une liste de rencontres sur lesquelles des membres du Bureau se déplaceront pour dialoguer avec les clubs sur le fair play
- La Note Fédérale du 31 octobre précise le rôle du référent fair-play
- Plan d'action du CD:
  - communication (visio avec les clubs),
  - signe de reconnaissance fourni par le CD88 (brassard personnalisé « référent fair-play »),
  - protocole simplifié de début de match (poignée de main en début de match: capitaines, officiels, référent et parent fair-play),
  - roll-up: présence des roll-up distribués il y a 2 ans, possibilité de nouveaux roll-up auprès du Comité



# Secrétaire Général

## Notes eFFBB

- 2022-10-14 NOTE LR-CD-CLUBS 5-CF5x5 Rappel - Candidature à l'organisation d'une Phase Finale Jeunes et Seniors (Saison 2022-2023)
- 2022-10-24 NOTE LR CD CLUBS 6 DAJI - Utilisation des applications fédérales
  - Les codes d'accès aux applications fédérales sont propres à chaque utilisateur et ne peuvent être cédés à des tiers (sauf eFFBB, où un compte peut être utilisé par plusieurs utilisateurs) ;
  - Les plateformes fédérales (FBI, 3x3FFBB, e-Marque V2, Modifications structures sportives, etc.) traitent de données personnelles et confidentielles qui doivent être protégées ;
  - Les données collectées sont à usage exclusif des activités fédérales et des utilisateurs autorisés, et ne doivent en aucun cas être cédées à des tiers ou même être utilisées à d'autres fins.



# Secrétaire Général

- [2022-10-26 Note Nouveaux Adhérents Actifs](#) : Le dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs » mis en œuvre la saison dernière a été un vrai succès avec près de 10 000 nouveaux dirigeants, entraîneurs et officiels dans les clubs.

La FFBB a décidé de reconduire cette opération pour la saison qui vient de démarrer Définition d'un « Nouvel Adhérent Actif » :

1. Les « adhérents actifs » sont des licenciés ayant exclusivement une fonction, au sein d'un club, de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel, sans être pratiquant (compétition, loisir, basket santé, etc.) ; dans le cadre de la PJJ (respect de la République), tout « adhérent actif » doit être licencié.
2. Pour toute nouvelle création d'un socle, accompagné de l'une au moins des fonctions de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel : gratuité de la part FFBB, de la part régionale et de la part départementale jusqu'à concurrence de 10 socles dans un même club ;
3. Cette disposition ne vaut pas pour une création de socle avec fonction(s), complété d'une extension de pratique ;
4. Les « Nouveaux adhérents actifs », licenciés lors de la saison 2021-2022, paieront désormais leur socle.





# Secrétaire Général

- **2022-10-26 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI Fin de mise à disposition de bouteilles d'eau** : La mise à disposition à titre gratuit de bouteilles d'eau plastique à usage unique est interdite depuis le 3 juillet 2021 dans les lieux [établissements sportifs] recevant du public.

Cette interdiction concerne l'ensemble des acteurs du basket-ball dont les joueurs, l'encadrement technique, les officiels sur toutes les rencontres de basket-ball (FFBB/LNB). - Actualisation de l'article 8.3 des RSG : mise à disposition d'un point d'eau potable par le club recevant. Désormais, les Règlements Sportifs Généraux prévoient que le club recevant doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse et des officiels un point d'eau potable (article 8.3). Le nombre de point d'eau devra être adapté à la capacité d'accueil de l'enceinte sportive (1 point d'eau/301 personnes) et être indiqué par une signalétique visible.

**Aussi, les équipes visiteuses et les officiels sont invités à se munir de leurs propres récipients (gourdes etc.) qui pourront être remplis au point d'eau.**



# Secrétaire Général

2022-10-31 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI Informations assurances fédérales :

- Nouveau contrat d'assurance depuis le 1 er juillet 2022
- Mise en ligne d'une plaquette d'information (FAQ) et résumé des garanties d'assurance sur la page Web fédérale
- Déploiement d'une application (mobile/web) pour les déclarations et le suivi des accidents à compter du 7 novembre 2022



# Secrétaire Général

## 2022-11-03 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-CLUBS-Fiches pratiques

Les questionnements des clubs, mais aussi des comités ou des ligues, remontés au niveau national, ont conduit la Commission Fédérale Clubs, à réfléchir à une réponse qui pourrait être très opérationnelle pour le demandeur, pédagogique, simple, rapide et facilement communicable

Le choix de réaliser une fiche, au format identique, a été retenue avec la publication sous eFFBB de l'ensemble des fiches. Le travail, réalisé en grande transversalité avec les pôles de la fédération, est suivi par le service clubs qui en assure :

- Le respect du cadre
- La publication sous eFFBB
- L'actualisation.



# Secrétaire Général

Le format retenu et le contenu entendent répondre à un constat fait lors des questionnements des clubs sur : « comment faire ».

La réponse contenue dans la fiche est donc très opérationnelle avec la nécessité que l'information tienne sur un recto A4.

Une adresse courriel dédiée : [fiche@ffbb.com](mailto:fiche@ffbb.com)

Les premières fiches ont été réalisées selon les questionnements remontés par les structures ou sur proposition des délégations. Le principe des fiches doit désormais vivre et vous pouvez en être acteur en nous proposant des thématiques répondant à vos besoins. En résumé, les fiches pratiques :

- Permettent d'accompagner opérationnellement les clubs sur la réalisation des actions du projet sportif fédéral
- Apportent directement une réponse aux questionnements des clubs
- Mutualisent les réponses à tout le réseau
- Constituent un outil d'appui aux formations des comités et des ligues



# Secrétaire Général

Thématique	Type	Référence	Titre_Fiche	Lien_eFFBB
3x3	Fiche Pratique	OFF_3X3_1	Championnat 3x3 FFBB	<a href="#">Lien</a>
3x3	Fiche Pratique	OFF_3x3_2	Homologuer un tournoi 3x3	<a href="#">Lien</a>
5x5	Fiche Pratique	OFF_5x5_1	Coopération territoriale de clubs	<a href="#">Lien</a>
Formation	Fiche Pratique	POL_FOR_1	Formation des arbitres	<a href="#">Lien</a>
Formation	Fiche Pratique	POL_FOR_2	Formation des OTM	<a href="#">Lien</a>
Formation	Fiche Pratique	POL_FOR_3	Formation des statisticiens	<a href="#">Lien</a>
Formation	Fiche Pratique	POL_FOR_4	Formation des Techniciens	<a href="#">Lien</a>
Infra	Fiche Pratique	POL_INF_1	INFRA-Plan 5000	<a href="#">Lien</a>
Infra	Fiche Pratique	POL_INF_2	INFRA-Plan INFRA	<a href="#">Lien</a>
Partenariat	Fiche Pratique	ORG_PAR_1	Sponsoring et Mécène	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_1	Un basket sans violence	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_2	Un basket respectueux	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_3	Un basket laïque	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_4	Un basket mixte	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_5	Un basket performant socialement	<a href="#">Lien</a>
RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_6	Un basket responsable	<a href="#">Lien</a>

RSO	Fiche Pratique	POL_RSO_7	Un basket sain	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_1	Affiliation pour une association	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_10	Programme Passion Club	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche pratique	ORG_STR_11	Fiches pratiques	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_2	Le Pass'Sport	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_3	eFFBB	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_4	FBI Mes premiers pas	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_5	FFBB Teamsport	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_6	Le contrôle d'honorabilité	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_7	Saisir ma licence en ligne	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_8	Paiement des licences dématérialisées	<a href="#">Lien</a>
Structuration	Fiche Pratique	ORG_STR_9	Joueur d'intérêt général	<a href="#">Lien</a>
VxE	Fiche Pratique	OFF_VxE_1	Centre Génération Basket	<a href="#">Lien</a>
VxE	Fiche Pratique	OFF_VxE_2	Le Basket Santé	<a href="#">Lien</a>
VxE	Fiche Pratique	OFF_VxE_3	Le BaskTonik	<a href="#">Lien</a>
VxE	Fiche Pratique	OFF_VxE_4	Le Micro Basket	<a href="#">Lien</a>
VxE	Fiche Pratique	OFF_VxE_6	Opération Basket Ecole	<a href="#">Lien</a>



# Secrétaire Général

- 2022-10-31 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE 4-PCT Officiels et Société Mixité Rôle référent fair-play : Dans le cadre du pacte #Tousengagés, la Fédération Française de Basket-Ball a demandé à ses clubs de s'engager, à partir de la saison 2022 / 2023, sur des actions de recrutement et de fidélisation des arbitres.

Parmi ces engagements, figure la mise en place d'un « référent fair-play » sur chaque rencontre de jeunes (U18 et moins). L'objectif de cet engagement est de s'assurer que les spectateurs présents utilisent toute leur énergie pour soutenir leur équipe, dans un esprit fair-play, dans le respect des officiels et des adversaires. Par ailleurs, la Commission Société et Mixités de la FFBB préconise depuis 2019 que chaque équipe dispose d'un « parent fair-play » pour :

- Favoriser la convivialité entre les spectateurs à l'aide de moyens très simples (petit mot d'accueil, sourire, boissons chaudes pendant l'échauffement...)
- Contribuer au bon déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein.
- Tenter de prévenir les comportements agressifs au bord des terrains grâce à la mise en place au sein des clubs d'un respect mutuel entre les parents, et à l'égard des joueurs, entraîneurs et officiels.



# Secrétaire Général

Le référent Fair-Play (équipe recevante) : Le « référent fair-play » de l'équipe recevante est un licencié présent dans les tribunes qui aura pour mission de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs pendant la rencontre en encourageant son équipe et en faisant en sorte que les autres spectateurs en fassent de même. Il veillera au bon comportement des supporters et pourra intervenir auprès d'eux avant que l'ambiance ne se détériore. Il leur rappellera le rôle d'un supporter et la nécessité pour les joueurs de pouvoir évoluer dans un environnement serein pour s'amuser aussi bien que pour performer.

Le « référent fair-play » de l'équipe recevante ne se substitue pas au « délégué de club » qui conserve toutes ses prérogatives. Si le « référent fair-play » n'arrive pas à mener à bien sa mission, il pourra être aidé par le « délégué de club ».

NB : Le « référent Fair-Play » d'une inter équipe peut être licencié dans un des clubs de la CTC alors que le « délégué de club » doit être licencié dans le club dont la salle est utilisée. Conformément à la décision du dernier Comité Directeur de la FFBB (16 octobre 2022) à titre exceptionnel, en l'absence d'un « référent Fair-Play » le « délégué de club » pourra assumer cette fonction



# Secrétaire Général

Le « référent Fair-Play » (équipe recevante) sera inscrit sur E-marque dans la case prévue à cet effet avant le début de la rencontre. Il sera ainsi référencé sur FBI, permettant de récompenser éventuellement les clubs jouant le jeu du fair-play de façon régulière.

Le « référent fair-play » peut être identifié par un signe distinctif choisi par le club (brassard, t-shirt,...) sans que cela ne soit obligatoire.

Avoir un « référent fair-play » sur toutes les rencontres de jeunes fait partie des engagements des clubs dans le cadre du pacte #TousEngagés, pourtant cela ne constitue pas une condition obligatoire pour débiter une rencontre (contrairement à l'obligation d'avoir un « délégué de club »).

Le « référent fair-play » est un facilitateur de la rencontre et doit être reconnu comme tel par les autres personnes dans les tribunes.

Le « référent fair-play » peut être bien entendu le « parent fair-play » préconisé par la Commission Société et Mixités.





# Secrétaire Général

Le parent Fair-Play (équipe visiteuse) : Il est souhaité que le « parent fair-play » de l'équipe visiteuse se présente au référent fair-play de l'équipe recevante pour faire connaissance et faciliter les échanges si nécessaire en cours de rencontre. A la différence du « référent fair-play » de l'équipe recevante, l'éventuel « parent fair-play » de l'équipe visiteuse ne doit pas forcément être licencié. Il n'a pas de responsabilité juridique spécifique, mais doit contribuer à endiguer les comportements agressifs. Un kit de communication

La FFBB met à disposition les fichiers HD des visuels gratuitement dans eFFBB ou peut les personnaliser moyennant une participation de la structure requérante.

Le kit de communication est proposé par la Commission Société et Mixités de la FFBB. Il consiste en des supports permettant l'impression d'affiches, de flyers ou de rollups

Ces supports imprimables peuvent être commandés via l'adresse: [citoyenne@ffbb.com](mailto:citoyenne@ffbb.com)



# Secrétaire Général

## Divers

- DLA : dernière réunion de travail le 29 novembre. Les discussions ont porté essentiellement sur la formation des officiels et sur la gouvernance du Comité à l'occasion de la prochaine mandature. Le Rapport du Consultant sera remis prochainement. Il serait possible de demander une prolongation du dispositif



# Pôle Formation

## Notes eFFBB

- **2022-10-19 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE-TECHNICIENS Formation DESJEPS-DEPB:** La FFBB et le Pôle Formation & Emploi avec l'Institut National de Formation (INFBB) ouvrent une nouvelle session menant au Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité performance sportive – mention Basket-Ball (DES-JEPS) qui se déroulera du 2 mai 2023 au 30 juin 2024.



# Pôle Formation

## Officiels

Arbitres revalidés en attente du dossier médical (voir note [2022-05-12 5-COMED Bilan médical des arbitres - saison 2022-2023 - VFIN.pdf](#)): 3 arbitres sont concernés dans les Vosges

- L'arbitre doit prendre rendez-vous avec un médecin agréé, et se rendre à son cabinet, renseigner la partie du questionnaire le concernant et imprimer le dossier médical complet.
- Tous les arbitres (hors arbitres clubs de moins de 35 ans au 01/01/2023 et arbitres départementaux, régionaux et fédéraux de moins de 25 ans au 01/01/2023 possédant une extension « JOUEUR ») quels que soient leur niveau et leur âge ainsi que tous les REF 3x3 (hors ceux âgés de moins de 35 ans au 01/01/2023 possédant une extension « JOUEUR ») sont concernés par le suivi médical comprenant une visite médicale avec ECG chez un médecin agréé FFBB
- Une exception : Les arbitres départementaux de moins de 25 ans au 01/01/2023 possédant une extension « JOUEUR » sont dispensés du bilan médical spécifique des arbitres.



# Pôle Formation

- Réunion des écoles d'arbitrage le 4 novembre animée par Antoine ROUSSEL. 4 clubs étaient présents et 1 en visio. Ces écoles ne sont plus obligatoires, mais garantissent localement une qualité de formation. Le Comité souhaite qu'elles perdurent afin de valoriser le travail auprès des licenciés.
- Le plan « tous Engagés » oblige notamment les clubs à envoyer en formation 1 licencié par an (pour les clubs < 75 licenciés, 1 tous les 2 ans) sous peine d'une sanction financière



# Pôle Formation

**Dimanche 13 novembre 2022, Journée de l'Arbitre La Poste au gymnase de la Poste de Thaon-les-Vosges  
de 9H00 à 12H00.**

Le Comité Départemental Basket des Vosges vous invite à son « Opération de Recrutement », une journée dédiée à la découverte de l'arbitrage auprès de ses jeunes licenciés basket.

Cette opération a pour vocation, le temps d'une journée, de faire découvrir l'arbitrage aux jeunes licencié(e)s basket.

Suite à la chute du nombre d'arbitres pendant la période Covid, la FFBB et La Poste souhaitent soutenir les Comités dans cette démarche en leur donnant un certain nombre d'outils pédagogiques et matériels.

C'est ainsi que partout en France, 76 Comités Départementaux participeront à cette action lors des vacances de la Toussaint, entre le 22 octobre et le 5 novembre.



# Pôle Formation

## Au programme :

Présentation de l'arbitrage

Pourquoi être arbitre ?

Les règles

Atelier de mise en pratique

## Pour qui ?

Tous les licencié(e)s de benjamin(e)s à seniors

## Informations et inscriptions :

Antoine ROUSSEL, Responsable Formation Arbitres du Comité des Vosges Tel : 06 80 43 25 69 Email : [antoine.roussel@vosgesbasketball.org](mailto:antoine.roussel@vosgesbasketball.org)



# Trésorier

Caisse de Péréquation de la saison précédente : les clubs de Meurthe et Moselle n'ont toujours pas acquitté leur dû. Un mail a été adressé au CD54 et va être relancé

Pas de remarques particulières concernant la trésorerie





# Pôle Développement

## Notes eFFBB

- **2022-10-21 NOTE LR CD CLUBS 5-VxE BaskeTonik développement et formation** : En ce début de saison nous souhaitons vous sensibiliser à la pratique du BaskeTonik qui peut se révéler être un très bon axe de développement pour votre structure, notamment parce qu'il est susceptible d'intéresser un autre public que celui du « basket traditionnel » et qu'il peut également être dispensé sur des créneaux horaires et/ou sur des sites différents de ceux qui sont utilisés pour les entraînements.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires en suivant ce lien :  
<http://www.ffbb.com/ffbb/basketonik/presentation>

Rappel : des animateurs diplômés sont nécessaires pour encadrer cette activité.

Urgent : Il reste quelques places pour compléter la « Formation Animateur BaskeTonik » qui doit se dérouler à : Aix en Provence du 21 au 25 Novembre



# Pôle Développement

2022-10-26 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-SMs-Label FFBB Citoyen MAIF : La FFBB a mis en place une politique de labellisation de ses structures qui contribuent à la mise en œuvre des piliers du Plan FFBB2024 « Société et Mixités ». Le label FFBB Citoyen MAIF a évolué cette année pour prendre en compte l'ensemble des thématiques, simplifier la demande et le suivi. La campagne de demande de label est ouverte selon le nouveau format proposé par la Commission Société et mixités.

Les nouveautés :

- Attribution du Label pour une durée de 3 saisons sportives.
- Un seul document à envoyer (compléter la présentation type PowerPoint ou une présentation libre en respectant l'ordre des critères)
- Une slide sur les attendus en termes d'actions ou de justificatifs est présent pour chaque critère
- Un nombre de points sera attribué en fonction de l'ampleur de l'action
- Il est demandé de répondre au minimum sur 4 thématiques différentes pour déposer une candidature recevable.

Les critères sont répartis sur ces thématiques :

- Actions transverses
- Basket sans violence, respectueux, responsable, sain
- Basket laïque
- Basket mixte
- Basket performant socialement



# Pôle Développement

- **Mini-basket :**

- Le dernier des rassemblements de début de saison a rassemblé 14 clubs. 31 filles et 87 garçons soit 118 U9 se sont donc retrouvés le 16 octobre à Golbey.
- L'organisation des différents plateaux U9 et U11 "débutants" va être communiquée aux clubs.
- Les inscriptions au Noël des babies (10 décembre) seront envoyées prochainement : rappel les babies participant à cette fête devront être licenciés au comité des Vosges.

- 

- **3X3 :**

- Peu d'inscriptions pour les compétitions 3X3.
- Nous allons faire une relance auprès des clubs mais aussi directement aux licenciés concernés.



# Pôle Compétitions

- **2022-10-27 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI TITRE SPECIFIQUE COVID-19** : Le Comité Directeur de la FFBB, réuni le 16 octobre 2022, a modifié l'article 1er du Titre Spécifique Covid-19 consécutivement aux préconisations de la Commission Fédérale Médicale selon lesquelles les cas contacts :
  - Ne sont plus soumis à aucune mesure d'isolement peu importe le statut vaccinal de la personne ;
  - Ne sont donc pas considérés comme cas contact nécessitant une mesure d'isolement les personnes en attente de la réalisation d'un test dans les 48h après avoir appris le fait d'être cas contact d'une personne positive à la Covid-19.

Ainsi, toute demande de report des rencontres peut être étudiée uniquement si :

- Au moins trois (3) joueurs de l'effectif sont absents pour cause de COVID-19 (cas positif exclusivement) ;
- Ces trois joueurs absents ont, a minima participé à 50% des rencontres (entrée en jeu effective au cours du match) avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2022/2023



# Pôle Compétitions

- 2 week-end seulement depuis le dernier bureau (vacances de la Toussaint) :
- \* 4 Fautes techniques en 2 week-end ; 9 depuis le début de la saison soit 6 matches
- \* 1 match perdu par pénalité pour la Val d'Ajolaise en PRM, un joueur non surclassé a joué
- 
- Suite aux plateaux en UF15 et 13 :
- Le BC Thermal est passé en Ligue en UF13 et BC Chavelot n'a pas voulu car rien ne prévoyait si les filles ne joueraient qu'en Lorraine
- 
- Nous avons contacté Eric et Betty Bettiol comme il était prévu depuis Juin et en Août : 2 clubs du 54 ne veulent pas venir jouer dans le CD88 => on fait nos championnats chacun de notre côté et la 2ème phase après le 11/12 mars et fera ensemble....
- De ce fait, nous avons fait une visioconférence avec les clubs vosgiens concernés :
- 
- Nous avons expliqué ce qui a été fait pour les championnats : UF13 avec des Play-off à la suite du championnat pour jouer jusqu'au 11/12 mars. Après je prévoyais si le CD 54 ne nous suivait pas de faire jouer les filles avec les garçons mais qu'à partir des 4èmes du championnat :
- Les clubs ont dit ok si le CD54, sauf Corcieux dont les filles sont très faibles et a peur de les dégoûter.
- Le plus dur reste pour les UF15 : car 5 équipes donc un championnat de 6 avec un exempt mais après le 11/12 mars, difficile de faire un Play-off à 5 ; il faudrait que le CD 54 prenne au moins la 1ère et nous ferions un Play off
- 
- Il en est conclu que nous devons recontacter le CD 54 pour savoir s'il confirmait que nous ferions une 2ème phase ensemble.
- 
-



# Signature

Le Président

Luc VALETTE

Le Secrétaire Général

Gilles GREGORI